Cfdt des choix, des actes
Syndicat Francilien Communication Conseil, Culture

CTED Paris sud

Février 2011

Fermeture Du CTED

Chronique d'une fermeture annoncée !

Le 19 novembre 2010, la DOTC nous apprenait que le CTED serait délocalisé afin que la distri du 20é s'y installe durant les travaux. Certes, on nous avait précisé qu'en raison de la perte ou de la baisse de certaines activités, le futur se ferait avec moins de personnes et dans un local moins grand, mais que le CTED aurait un avenir.
Le 27 janvier 2011, c'est la surprise, le CTED va fermer définitivement au plus tard le 1er juin 2011 ! Mais que s'est-il passé pour qu'un tel revirement survienne ? Quelle brutalité pour le personnel qui se pose nombre d'interrogations fort légitimes : que vont-ils devenir ? Pourront-ils poursuivre leurs activités ? Et surtout resteront-ils tous à la Poste ?
A ces questions la direction nous a rapidement apportés quelques éléments de réponses plutôt rassurantes quant à la prise de conscience des cas à traiter. La CFDT restera cependant extrêmement vigilante quant à la suite de cette fermeture et de l'accompagnement proposé.

Comment en est-on arrivé là ?

Afin de bien comprendre la « souffrance » d'une partie des agents du CTED, devant une telle décision, il est important de se retourner dans le temps et de voir tous les efforts que ce personnel souvent déjà fragilisé, a dû faire afin que ce service si décrié puisse tourner comme un vrai service. Et que dire des E.A.R. (équivalente à l'ancienne brigade) qui étaient devenus la valeur d'ajustement du volant de remplacement des établissements…
Enfin, on peut se poser naturellement la question de savoir si les derniers soubresauts qui ont agités le CTED ont précipité sa fermeture ou alors si tout cela était prévu. Pour la CFDT, sur le fond la démarche avait du sens mais sur la forme…Malgré tout cela, notre responsabilité est d'accompagner chaque agent vers sa future affectation, en tenant compte prioritairement de ces aspirations et des « obligations »

Et maintenant ?

Lors de cette réunion, une première photographie avait été présentée :

Activités	Nombre de personnes (EUTC)	Entité de rattachement
BAL	2 (2)	PPDC
Entraide	15 (13,4)	Fin de l'activité
Billet	**6 (5,8)**	STM
MA Retour	15 (14,6)	STM
Encadrants	6 (6)	Fin de l'activité

En regardant ce tableau, on comprend immédiatement que pour certains il s'agira d'un déplacement de site avec maintien de l'activité (retour à la case départ !) Il faudra être très attentif aux demandes de ces agents qui n'ont rien demandé. Tout ceci sera géré au cas par cas et tout sera fait pour qu'il n'y ait aucun rejet d'intégration et enfin il sera fait un point sur les régimes de travail et les effectifs au STM.dans le but de répondre à la contrainte d'horaire (création nouvelle brigade ?)

Pour d'autres, comme les EAR, l'objectif sera de les intégrer à une PDC ou à une PPDC selon leur volonté (sous réserve de postes). On constate, d'ailleurs, que des chefs d'établissement en ont déjà « conservé » certains et d'autres sont prêts à en accueillir. Enfin, pour les encadrants, en dehors des 2 qui devraient pouvoir intégrer la DDI (retour de la régulation), il s'agira de bien les accompagner malgré l'embouteillage que l'on connaît depuis le projet encadrant (21 sont encore à reclasser !)

Comme à chaque fois dans ce genre de décision, il y a des heureux et des malheureux. Pour la CFDT, au contraire, il est indispensable de mettre les moyens dans l'accompagnement social et ce notamment au regard de la population et aussi du vécu de ce personnel afin que **personne ne reste sur le bord du chemin.** Face à une telle décision, la direction doit tout mettre en œuvre pour « réussir » cette fermeture de site que les agents n'attendaient pas et qui a provoqué chez eux beaucoup de stress et d'angoisse .

Lors de la plénière de jeudi 10 février, la CFDT est revenue sur le document du dispositif d'accompagnement social, dont vous avez eu connaissance et qui ne reste qu'une base de départ. En effet, la CFDT l'a déjà dit et le redira**, les 500 € d'indemnités exceptionnelles doivent être données indépendamment des autres indemnités, en plus !** Enfin, le CTED employait 2 étudiants le samedi (20%) en CDI. Là aussi, nous serons attentifs au suivi de chaque agent et surtout de la possibilité de répondre aux souhaits de ces derniers sans bouleverser leur vie personnelle, notamment pour les agents reclassés sur le STM. Nous veillerons également, à ce que les encadrants puissent retrouver de « vrais postes » et s'ils devaient passer par des missions alors il sera important que celles-ci les amènent vers des postes pérennes rapidement.

Comme vous le voyez, la CFDT a pris toute la mesure de cette annonce qui est tombée très brusquement. Aussi, pour répondre à cela, la direction de Paris sud doit vraiment prendre conscience de la population du CTED qui est déjà fragilisée par des changements d'affectation assez fréquents, par une activité pas toujours acceptée par les autres postiers, et aussi par le lien qui les unissait. Toute cette problématique doit être prise en compte et doit conduire à des décisions également exceptionnelles qui permettent à chacun d'obtenir ce qu'il désire. Bien entendu, la réalité est là mais la situation est telle qu'il est essentiel, surtout pour les agents reclassés au STM, de pouvoir conserver leurs horaires.
Prochainement, la CFDT rencontrera la direction, afin de poursuivre les discussions liées au reclassement mais aussi aborder les sommes qui y seront allouées. Dans ce sens, la CFDT sera bientôt présente sur le CTED pour entendre vos préoccupations et réaffirmer auprès de vous toute l'exigence que nous mettons dans les propositions qui vous seront faites par rapport à vos souhaits.

Contact : OUMEDJKANE Benjamin (0633007109)